

1.1. Introduction :

L'Hygiène, la Santé et la Sécurité au Travail tiennent aujourd'hui une place de plus en plus prépondérante dans la stratégie et le management de l'entreprise, car au-delà du drame humain et social qu'occasionnent un accident du travail (AT) ou une maladie professionnelle (MP), les impacts économiques et juridiques sont souvent non négligeables.

Afin de sauver des vies au sein d'une entreprise, des dispositions pénales se sont renforcées ces dernières années, pouvant aller jusqu'à engager la responsabilité civile, voire pénale du chef d'entreprise. L'objectif consiste à lui faire prendre conscience de son rôle moteur dans la politique de prévention et de maîtrise des risques au sein de l'activité qu'il dirige. Une politique de prévention des risques doit être entamée où il s'agit d'identifier les dangers, évaluer, maîtriser et gérer les risques afin d'éviter les accidents. Dans le travail, les salariés sont exposés aux différents risques sans connaître véritablement leur incidence (impact) à long terme sur la santé humaine (MP). La prise de conscience des situations dangereuses auxquelles peuvent être exposés les salariés est une nécessité pour maîtriser les risques associés et concrétiser leur sécurité et celle des biens et de l'environnement.

1.2. Définitions et concepts relatifs aux aspects santé, sécurité et environnement :

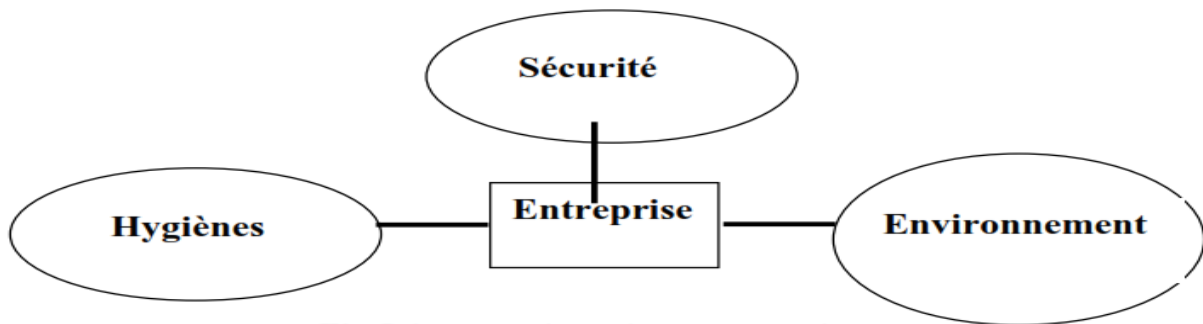


Figure.1. Les enjeux d'une entreprise

1.2. Hygiène:

C'est l'ensemble des moyens collectifs ou individuels, les principes et les pratiques visant à préserver ou à favoriser la santé;

- ❖ Il en est ainsi des mesures préventives à mettre en œuvre dans le cadre de la lutte contre les maladies contagieuses en milieu professionnel, on cite, par exemple:
 - ✓ Exécution des contrats de nettoyage
 - ✓ Amélioration des conditions d'hygiène et de santé,
 - ✓ Interdiction de prendre des repas dans les locaux des services,
 - ✓ Aération des locaux de travail.

1.2.a. Objectifs de l'hygiène : Objectifs opérationnels, stratégiques et tactiques

a.1) Objectif opérationnel :

- ✓ Garantir la santé des personnes au travail.

a.2) Objectifs stratégiques :

- ✓ Identifier les agressions du milieu industriel envers l'individu.
- ✓ Déceler (découvrir) les risques nouveaux et émergents.
- ✓ Évaluer les risques qui en résultent pour l'individu
- ✓ Recommander les actions de protection.
- ✓ Vérifier l'efficacité des actions entreprises en les corrigeant éventuellement.
- ✓ Contrôler l'impact sur le plan biologique et physique des mesures appliquées.

a.3) Objectifs tactiques:

- ✓ Informer de la nature, de l'importance et des effets des risques.
- ✓ Faire connaître les moyens de les maîtriser.

- ✓ Entraîner l'implication personnelle de chacune des personnes au travail.

1.3. Sécurité :

Le terme de l'entreprise recouvre diverses réalités ; de l'affaire individuelle aux sociétés les plus puissantes qui emploient de nombreux salariés et sont en rapport avec de multiples personnes. Les moyens, le personnel, les organisations diffèrent d'une entreprise à une autre, mais concernant la sécurité, les principes à appliquer restent les mêmes.

Comment gérer la sécurité comme n'importe quelle autre activité d'une entreprise ? La sécurité peut être résumée comme :

- l'état de ce qui inspire confiance, l'absence d'accidents ou de risque inacceptable ;
- C'est la situation dans laquelle quelqu'un ou quelque chose n'est exposée :
 - ✓ à aucun danger ;
 - ✓ à aucun risque d'agression physique, d'accident, ou de vol.
- c'est l'ensemble des mesures législatives et administratives qui ont pour objet de garantir les individus et les familles, contre certains risques appelés risques sociaux.
- C'est l'ensemble des mesures de prévention et de secours nécessaires en toutes circonstances à la sauvegarde des populations.
- La sécurité n'est pas l'affaire d'un spécialiste, mais celle de chacun
- La sécurité efficace est intégrée aux opérations, aux processus, comme à toutes les activités de l'entreprise.
- Tout accident peut être évité.
- Chacun est responsable de sa sécurité et celle des personnes qui l'entourent.
- La sécurité est avant tout une affaire de comportement individuel, à tous les niveaux, en commençant par les responsables.

1.3.1. La démarche de la sécurité : La démarche passe par dix points fondamentaux qui sont :

1) L'engagement des dirigeants-politique de sécurité :

- Exprimer clairement ce que l'on attend de son personnel
- Encourager les initiatives, les bon résultats, les bons comportements,
- Décourager les mauvais comportements,
- S'informer auprès de ces collaborateurs de leurs résultats de sécurité,
- Faire des visites de sécurité,
- S'intéresser aux résultats de sécurité et aux actions entreprises pour leur amélioration,
- Définir une politique de sécurité : ses objectifs à long terme, ses raisons et les moyens à mettre en œuvre,
- Respecter cette politique et en suivre l'application et les résultats,
- Avoir une stratégie de sécurité.

2) Des règles clairement établies, connues et appliquées :

Les règles et procédure aident à atteindre les résultats, à bien faire. Il est étonnant de constater que de nombreuses entreprises ne se préoccupent pas de fixer des règles précises de fonctionnement ; il est pourtant impératif de définir ce que chacun doit faire à son poste. Il est également indispensable à chaque responsable de définir « les bonnes pratiques » dans un lieu de travail et de les classées en 4 catégories : nécessaire, applicables, connues et appliquées.

Enfaite, il faut se doter d'un référentiel, même s'il n'est pas complet, il doit être maintenu à jour, modifié quand cela est jugé nécessaire, ce dernier doit être respecté par tout le monde, y compris par ceux qui sont de passage et par la hiérarchie.

3) Des objectifs et des plans d'actions : L'objectif doit être :

- ✓ clair, compréhensible par tous ;
- ✓ Réaliste ;
- ✓ Accompagné des moyens pour l'atteindre ;

Lorsque le responsable a décrit sa politique de sécurité, il doit ensuite la décliner de façon cohérente.

Les actions doivent s'attaquer aux causes profondes des dysfonctionnements et des accidents, ce qui suppose qu'on les connaît, qu'on les a analysées. On aura donc un système pour connaître et analyser les dysfonctionnements : le retour d'expérience. L'idéal étant d'anticiper ces dysfonctionnements, on aura un plan d'action pour analyser les risques liés à toutes les activités de l'entreprise.

4) La formation :

La formation sécurité devait, au moins partiellement, être comprise dans la formation professionnelle, soit :

- ✓ Consignes et règles de sécurité, relevant aussi bien des obligations légales que d'un environnement particulier (site, chantier, etc.) ;
- ✓ Secourisme ;
- ✓ Gestes et attitudes pour ceux qui ont des manipulations à entreprendre ; manipulations particulières (extincteurs, etc.) ;
- ✓ Formation aux méthodes, approches et outils (analyse d'accident, analyse de risque, visite et réunion de sécurité sans oublier la formation des membres du CHSCT.

5) Exploitation de l'expérience :

Il faut parler de deux aspects de ce sujet : l'analyse des accidents et les leçons tirées des accidents. Les deux aspects révèlent du « retour d'expérience ».

Pour ce qui concerne les leçons tirées de l'expérience, l'analyse des accidents locaux est un premier pas, mais il faut aussi se préoccuper de ce qui est arrivé ailleurs (les autres sites, ateliers, etc.).

6) Motivation du personnel :

Faciliter le dialogue, encouragement, promotion...

7) La communication :

L'entreprise est un milieu hiérarchisé où la communication doit être organisée pour fonctionner, sinon les habituelles cloisons hiérarchiques ou d'autres éléments organisationnels (activités différentes), comportementaux (rivalités), géographiques (établissements éloignés) joueront un rôle de filtre.

8) Une organisation spécifique :

C'est par le biais d'une organisation simple, que les responsables vont pouvoir gérer l'ensemble du système sécurité, et tout d'abord par une instance de direction.

9) Le contrôle, le recyclage :

La notion de contrôle est fondamentale dans tous les systèmes de gestion. Le contrôle doit être en ligne, afin de s'assurer avant, pendant et après une action donnée, qu'il n'y a pas d'écart par rapport à l'objectif.

10) La persévérance :

La clé pour une meilleure sécurité repose pour beaucoup dans l'amélioration des comportements à tous les niveaux de l'entreprise. Lorsque on s'engage dans une démarche de sécurité, il est fondamental de l'inscrire dans la durée. Tout arrêt dans le suivi de la gestion de la sécurité entraîne l'échec de la politique mise en place.

1.4. Environnement : Importance de l'environnement pour l'entreprise :

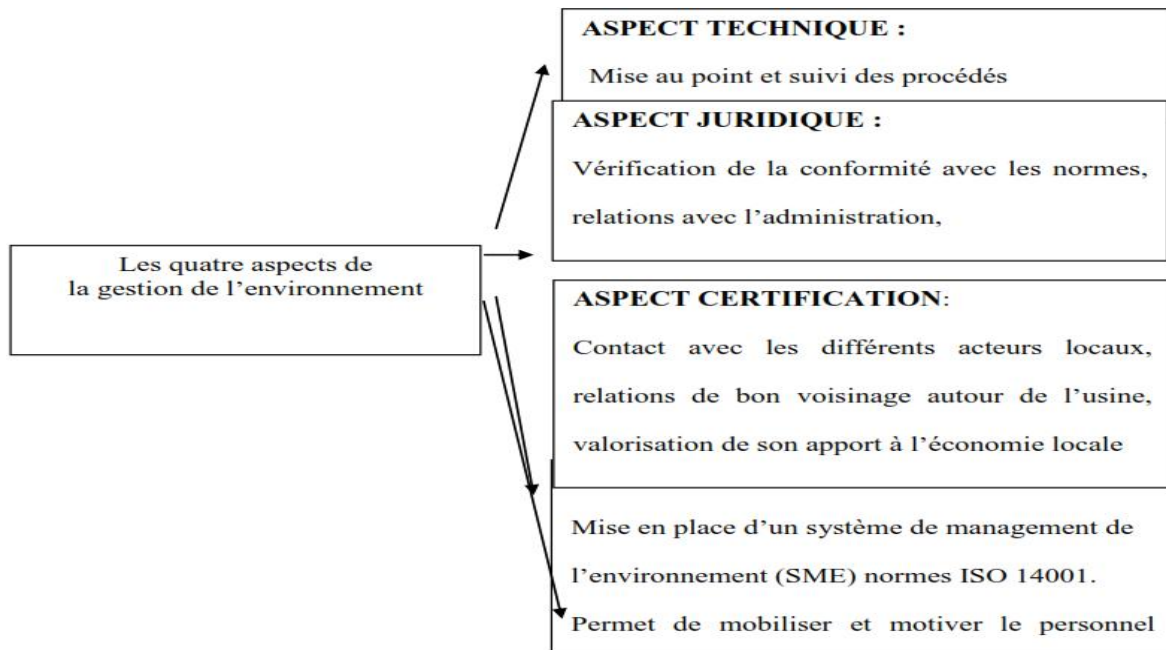


Figure.2. Différent aspects de la gestion de l'environnement

1.4.1. Aspect technique:

- ✓ mettre au point de technologies plus sûres et plus performantes vis à vis de l'environnement.
 - Système de dépollution
 - Système antipollution : *Technologie propre*
 - remise en ordre des ateliers de production
 - modification des procédés de fabrication
 - Utilisation de procédés propres où la nature des procédés de production est radicalement changée
- ✓ minimiser les déchets et rejets générés et les traiter sans risque pour l'environnement
- ✓ réduire l'impact sur l'environnement des sites de production
 - agir sur les rejets de polluants, c'est donc aussi connaître les dangers qu'ils peuvent induire
 - les pollutions résiduelles doivent être traitées par les technologies les plus adaptées et leurs impacts doivent être évalués après épuration.

1.4.2. Aspect juridique:

- ✓ Être en conformité avec la réglementation (*C'est une obligation*)
- ✓ Maîtriser les coûts
 - Rejets aqueux : Redevance prélèvement + Redevance pollution + Coûts de traitement
 - Rejets atmosphériques : Taxe parafiscale + Coûts de traitement
 - Déchets : Taxe ADEME + Coûts de traitement
 - Sols pollués : Coûts d'études et de dépollution.

1.4.3. Aspect certification:

- ✓ Répondre aux attentes du « voisinage » et des autres parties intéressées
 - mettre en place un Système de Management de l'Environnement (ISO 14001)
 - gagner la confiance des riverains, des clients, des assureurs, des associations diverses, de l'administration,...
 - démontrer un bon niveau de performance environnementale (faibles impacts, risques maîtrisés)

- ✓ Être soucieux de l'impact des produits et des façons de produire sur l'environnement
 - Survie de l'environnement = Survie de l'entreprise

1.4.4. Image/ communication:

- ✓ Donner une meilleure image de marque de l'entreprise à l'extérieure
- ✓ Coopérer et communiquer avec les clients, les fournisseurs et les pouvoirs publics pour perfectionner les produits et l'outil de production en minimisant leur impact sur la santé et l'environnement
 - plaquettes d'informations
 - journée portes ouvertes
 - traitement des retours clients

Pour l'entreprise l'environnement est source de nouvelles opportunités :

- réduction des risques
- réduction des charges
- consolidation des positions commerciales
- amélioration des conditions de travail
- motivation du personnel
- la confiance des pouvoirs publics
- meilleur image de marque vis à vis du public et des riverains.

1.5. Structure HSE

1.5.1. Démarche de développement durable- approche HSE

- Protection des hommes et des populations :
 - Maîtrise de la santé des salariés à leur poste de travail.
- Protection des biens/Efficacité économique :
 - Rentabilité, réputation, image de marque, sûreté
- Respect des tiers et de notre environnement :
 - rejets chroniques et accidentels / déchets
 - produits achetés / vendus (cycle complet de la vie du produit)
- Respect des lois et règlements imposés par les pouvoirs publics

Sécurité / Hygiène-Santé / Protection de l'environnement résultent de la bonne articulation des éléments de prévention (règlements, actions mises en œuvre) :

 - modalité d'application et de contrôle
 - recherche permanente basée sur la connaissance des textes et sur l'expérience
 - formation du personnel.

1.5.2. Fonctions habituelles d'une structure HSE

- a) **Rôle de la structure HSE:** Protéger l'homme et son environnement contre l'homme par : La prévention, l'élimination, la réduction des risques.
- b) **Objectifs du service HSE:**

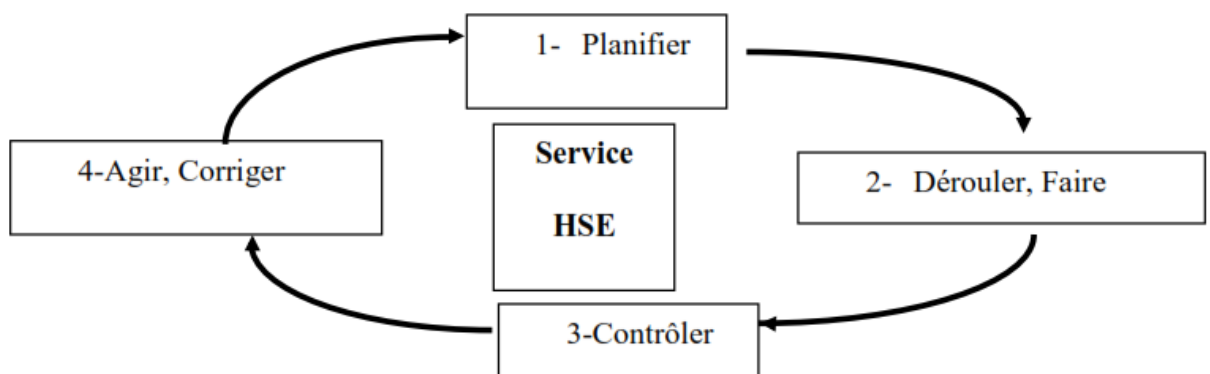


Figure.3. Cycle d'amélioration continue (roue de Deming)

I.6 Processus d'amélioration du système HSE

I.6.1 Engagement et Responsabilité :

- Politique HSE
- Objectifs et programmes d'amélioration
- Organisation et responsabilité
- Conformité réglementaire.

I.6.2 Gestion du risque :

- Processus d'identification des dangers et d'évaluation des risques HSE
- Sécurité intégrée des procédés
- Gestion des modifications
- Gestion des nouveaux projets
- Maîtrise opérationnelle.

I.6.3 Gestion de la santé au travail et de la sécurité des personnes :

- Ergonomie et conditions de travail
- Hygiène industrielle
- Gestion des risques liés aux postes de travail
- Gestion et suivi des maladies professionnelles, à caractères professionnels et des maladies contagieuses
- Soins d'urgence et premiers secours
- Gestion et suivi médical des accidents
- Aptitudes au travail.

I.6.4 Gestion de l'Environnement :

- Gestion des rejets liquides
- Gestion des rejets atmosphériques
- Gestion des déchets
- Gestion des nuisances (bruits et odeurs en limite de site)
- Gestion des produits chimiques et dangereux
- Gestion et réhabilitation des sites et sols pollués
- Gestion des ressources naturelles (eau & énergie).

I.6.5 Gestion des contractants :

- Partenariat
- Gestion des fournisseurs (produits et équipements)
- Gestion des sous-traitants (Services et intervention sur les sites).

I.6.6 Communication et Documentation :

- Communication
 - Interne
 - Externe
- Documentation.

I.6.7 Formation et Qualification :

- Programmes de formation
- Exigences de qualifications.

I.6.8 Gestion des Accidents et Incidents :

- Reporting des Accidents, Incidents et presque-accidents
- Processus d'Investigation
- Enregistrement, statistique et retour d'expérience.

I.6.9 Gestion des Urgences et des Crises :

- Plans d'Urgences
- Gestion de la Crise.

I.6.10 Audit et Revue :

- Audit
- inspection et contrôle
- audit Système
- Revue du HSE et des Programmes.

I.7 Réglementation relative à l'hygiène et la sécurité:

- ❖ Loi n° 88-07 du 26 janvier 1988 relative l'hygiène à la sécurité et à la médecine du travail :
 - Encrage juridique de la santé au travail.
 - **Article 54**
 - Tous les citoyens ont droit à la protection de leur santé.
 - L'état assure la prévention et la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques.
 - **Article 55**
 - Le droit à la protection, à la sécurité et à l'hygiène dans le travail est garanti par la loi
 - Le droit au repos est garanti.
 - Extraits de la législation algérienne du travail
 - **Article 5 - Loi 90-11**

Les droits fondamentaux nécessaires aux travailleurs sont les suivants:

- Sécurité sociale et retraite;
- Hygiène, sécurité et médecine du travail;
- Repos.
- **Article 6 - Loi 90-11**
 - Les travailleurs ont également droit au respect de leur intégrité physique et morale et de leur dignité.
- **Article 2-Loi 88-07**
 - L'organisme employeur est tenu d'assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs
- **Article 13-Loi 88-07**
 - La médecine du travail constitue une obligation de l'organisme employeur. Elle est à la charge de celui-ci.
- **Article 20-Loi 88-07**
 - La réalisation de l'ensemble des activités relatives à l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail est financée par l'organisme employeur.